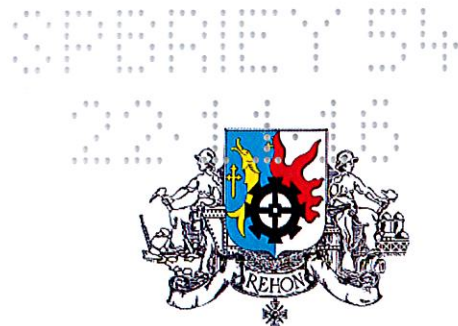


REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du : 16 novembre 2016

Nombre de conseillers : en exercice : 26

Date de convocation : 08/11/2016

présents : 20

votants : 24

Étaient présents :

Monsieur BLANGUERIN Jean-Claude, Maire,
Messieurs WEBER Jean-Pierre, BEUDIN Patrick, Adjointes,
Mesdames AZEVEDO-JEUNESSE Judith, ZANARDO Marie-Hélène, SERPAGGI Séverine
Adjointes,
Monsieur HENRION Bernard, Conseiller Délégué,
Mesdames et Messieurs INVERNIZZI Patricia, PAULIN Stéphanie, LOCATELLI Marie-Paule,
SABBATUCCI Gilles, CISZEWSKI Mirella, GILSON Fabienne, DANLOY Jean-Paul, ROUGEAUX
Martine, ROGER Jacques, PRONESTI Antoine, MANGIN Marie-Angela, FERRY Christian,
THIEBAUX Christelle, Conseillers Municipaux. (20)

Absent : LATRECHE Mounir. (1)

Absente excusée : DE OLIVEIRA Ana. (1)

Procurations :

Mme DEL BEN Camille pouvoir à M. HENRION Bernard,
M. DUPRAT Serge pouvoir à M. WEBER Jean-Pierre,
M. PROENCA José pouvoir à M. FERRY Christian,
M. COLLIGNON Daniel pouvoir à M. BEUDIN Patrick. (4)

M. HENRION Bernard a été élu secrétaire.

M. TOUDMA Hamdi a été élu auxiliaire.

Objet : ZAC de la Harange II – Rapport d'activité 2015 (Note de conjoncture)

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activité 2015 (note de conjoncture) de la ZAC de la Harange II, établissant le rapport d'activités et la situation des comptes de l'opération au 31/12/2015 et actualisant les données du bilan prévisionnel de l'opération.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, la majorité à :

- 20 voix « pour »
- 1 voix « contre »
- 3 abstentions

APPROUVE le rapport d'activité 2015 (note de conjoncture) de la ZAC de la Harange II de SOLOREM établissant le rapport d'activités et la situation des comptes de l'opération au 31/12/2015 et actualisant les données du bilan prévisionnel de l'opération.

SPREY 54
2016

Certifie le caractère exécutoire à compter du 16 novembre 2016.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : REHON le seize novembre deux mille seize.

Le Maire,
Jean-Claude BLANGUERIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du : 16 novembre 2016

Nombre de conseillers : en exercice : 26

Date de convocation : 08/11/2016

présents : 20

votants : 24

Etaient présents :

Monsieur BLANGUERIN Jean-Claude, Maire,
Messieurs WEBER Jean-Pierre, BEUDIN Patrick, Adjoints,
Mesdames AZEVEDO-JEUNESSE Judith, ZANARDO Marie-Hélène, SERPAGGI Séverine
Adjointes,
Monsieur HENRION Bernard, Conseiller Délégué,
Mesdames et Messieurs INVERNIZZI Patricia, PAULIN Stéphanie, LOCATELLI Marie-Paule,
SABBATUCCI Gilles, CISZEWSKI Mirella, GILSON Fabienne, DANLOY Jean-Paul, ROUGEAUX
Martine, ROGER Jacques, PRONESTI Antoine, MANGIN Marie-Angela, FERRY Christian,
THIEBAUX Christelle, Conseillers Municipaux. (20)

Absent : LATRECHE Mounir. (1)

Absente excusée : DE OLIVEIRA Ana. (1)

Procurations :

Mme DEL BEN Camille pouvoir à M. HENRION Bernard,
M. DUPRAT Serge pouvoir à M. WEBER Jean-Pierre,
M. PROENCA José pouvoir à M. FERRY Christian,
M. COLLIGNON Daniel pouvoir à M. BEUDIN Patrick. (4)

M. HENRION Bernard a été élu secrétaire.
M. TOUDMA Hamdi a été élu auxiliaire.

Objet : Evaluation des risques professionnels : demande de subvention au Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL

La commune de REHON souhaite s'engager dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Pour ce projet, qui se déroulera sur trois années (une année pour la mise en œuvre, deux pour le suivi), il est prévu d'associer très largement les personnels et les partenaires sociaux.

Le comité technique a tout particulièrement été saisi de cette question par courrier en date du 08/09/2016 afin d'émettre un avis sur la démarche.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie à l'intérieur des services Administratif, Périscolaire, Technique et Entretien.

SPRINT 54
2016

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- associer largement le personnel et privilégier le dialogue social ;
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels (EvRP);
- pérenniser la démarche de prévention mise en place.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur un an, par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels porté par la Mairie de REHON mobilisera sur un an les agents de la collectivité au cours des audits des postes de travail et le comité de pilotage lors de réunions sur cette démarche.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Il est demandé au conseil municipal :

- de bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- d'autoriser la collectivité à percevoir une subvention pour le projet ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention afférente qui sera établie par le FNP.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels.

AUTORISE la collectivité à percevoir une subvention pour le projet.

AUTORISE le Maire à signer la convention afférente qui sera établie par le FNP.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 16 novembre 2016.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : REHON, le seize novembre deux mille seize.

Le Maire,
Jean-Claude BLANGUERIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du : 16 novembre 2016

Nombre de conseillers : en exercice : 26

Date de convocation : 08/11/2016

présents : 20

votants : 24

Etaient présents :

Monsieur BLANGUERIN Jean-Claude, Maire,
Messieurs WEBER Jean-Pierre, BEUDIN Patrick, Adjoints,
Mesdames AZEVEDO-JEUNESSE Judith, ZANARDO Marie-Hélène, SERPAGGI Séverine
Adjointes,
Monsieur HENRION Bernard, Conseiller Délégué,
Mesdames et Messieurs INVERNIZZI Patricia, PAULIN Stéphanie, LOCATELLI Marie-Paule,
SABBATUCCI Gilles, CISZEWSKI Mirella, GILSON Fabienne, DANLOY Jean-Paul, ROUGEAUX
Martine, ROGER Jacques, PRONESTI Antoine, MANGIN Marie-Angela, FERRY Christian,
THIEBAUX Christelle, Conseillers Municipaux. (20)

Absent : LATRECHE Mounir. (1)

Absente excusée : DE OLIVEIRA Ana. (1)

Procurations :

Mme DEL BEN Camille pouvoir à M. HENRION Bernard,
M. DUPRAT Serge pouvoir à M. WEBER Jean-Pierre,
M. PROENCA José pouvoir à M. FERRY Christian,
M. COLLIGNON Daniel pouvoir à M. BEUDIN Patrick. (4)

M. HENRION Bernard a été élu secrétaire.
M. TOUDMA Hamdi a été élu auxiliaire.

Objet : Création de poste – Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps complet

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que la création d'un emploi résulte obligatoirement d'un besoin de la collectivité. Elle répond à un intérêt public et à une meilleure organisation du service.

SPRAY 54
2016

Monsieur le Maire précise qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de permettre une meilleure organisation du service administratif et de répondre au besoin de la collectivité, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, la majorité à :

- 20 voix « pour »
- 4 voix « contre »
- 0 abstention

DECIDE de créer à compter du 1^{er} janvier 2017, un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}).

- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2017,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoints Administratifs

Grade : Adjoint administratif 2^{ème} classe

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif communal 2017 - chapitre 012.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 16 novembre 2016

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : REHON, le seize novembre deux mille seize.

Le Maire,
Jean-Claude BLANGUERIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du : 16 novembre 2016

Nombre de conseillers : en exercice : 26

Date de convocation : 08/11/2016

présents : 20

votants : 24

Etaient présents :

Monsieur BLANGUERIN Jean-Claude, Maire,
Messieurs WEBER Jean-Pierre, BEUDIN Patrick, Adjointes,
Mesdames AZEVEDO-JEUNESSE Judith, ZANARDO Marie-Hélène, SERPAGGI Séverine
Adjointes,
Monsieur HENRION Bernard, Conseiller Délégué,
Mesdames et Messieurs INVERNIZZI Patricia, PAULIN Stéphanie, LOCATELLI Marie-Paule,
SABBATUCCI Gilles, CISZEWSKI Mirella, GILSON Fabienne, DANLOY Jean-Paul, ROUGEAUX
Martine, ROGER Jacques, PRONESTI Antoine, MANGIN Marie-Angela, FERRY Christian,
THIEBAUX Christelle, Conseillers Municipaux. (20)

Absent : LATRECHE Mounir. (1)

Absente excusée : DE OLIVEIRA Ana. (1)

Procurations :

Mme DEL BEN Camille pouvoir à M. HENRION Bernard,
M. DUPRAT Serge pouvoir à M. WEBER Jean-Pierre,
M. PROENCA José pouvoir à M. FERRY Christian,
M. COLLIGNON Daniel pouvoir à M. BEUDIN Patrick. (4)

M. HENRION Bernard a été élu secrétaire.

M. TOUDMA Hamdi a été élu auxiliaire.

Objet : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'état définitif des sommes annexée à la présente délibération concernant l'admission en non-valeur de titres de recettes transmise par Monsieur le Trésorier de LONGWY-LONGUYON-VILLERUPT en date du 6 septembre 2016 pour un montant global de 42 107,94 € (quarante-deux mille cent sept euros et quatre-vingt-quatorze centimes) se rapportant aux exercices de 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015.

Monsieur le Maire explique que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le domicile d'un tiers est connu et qu'il convient de tenter de recouvrer la dette au vu de la somme qu'elle représente,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 21 octobre 2016,

SPERRE 54
201116

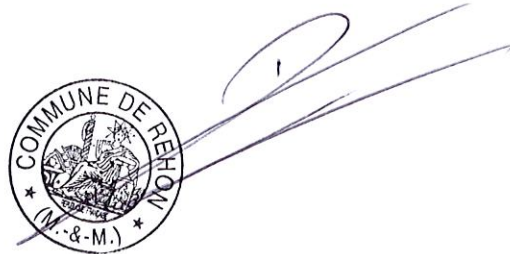
Après en avoir délibéré, la majorité à :
- 23 voix « pour »
- 0 voix « contre »
- 1 abstention

DECIDE d'admettre en non valeurs certains produits irrécouvrables pour un montant global de 42 107,94 € (quarante-deux mille cent sept euros et quatre-vingt-quatorze centimes) se rapportant aux exercices de 2011, 2012, 2013, 2014, et 2015 tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 16 novembre 2016.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : REHON le seize novembre deux mille seize.

Le Maire,
Jean-Claude BLANGUERIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du : 16 novembre 2016

Nombre de conseillers : en exercice : 26

Date de convocation : 08/11/2016

présents : 20

votants : 24

Etaient présents :

Monsieur BLANGUERIN Jean-Claude, Maire,
Messieurs WEBER Jean-Pierre, BEUDIN Patrick, Adjointes,
Mesdames AZEVEDO-JEUNESSE Judith, ZANARDO Marie-Hélène, SERPAGGI Séverine
Adjointes,
Monsieur HENRION Bernard, Conseiller Délégué,
Mesdames et Messieurs INVERNIZZI Patricia, PAULIN Stéphanie, LOCATELLI Marie-Paule,
SABBATUCCI Gilles, CISZEWSKI Mirella, GILSON Fabienne, DANLOY Jean-Paul, ROUGEAUX
Martine, ROGER Jacques, PRONESTI Antoine, MANGIN Marie-Angela, FERRY Christian,
THIEBAUX Christelle, Conseillers Municipaux. (20)

Absent : LATRECHE Mounir. (1)

Absente excusée : DE OLIVEIRA Ana. (1)

Procurations :

Mme DEL BEN Camille pouvoir à M. HENRION Bernard,
M. DUPRAT Serge pouvoir à M. WEBER Jean-Pierre,
M. PROENCA José pouvoir à M. FERRY Christian,
M. COLLIGNON Daniel pouvoir à M. BEUDIN Patrick. (4)

M. HENRION Bernard a été élu secrétaire.

M. TOUDMA Hamdi a été élu auxiliaire.

Objet : Décision Modificative ordinaire n°1 - Budget Primitif Principal 2016

Le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité d'effectuer une décision modificative budgétaire afin de réaliser les écritures comptables de reprise sur subventions d'équipement transférables au compte de résultat.

Les travaux de « mise en conformité électrique de l'atelier des services techniques » ainsi que de « réparation l'éclairage public programme 2012 » avaient fait l'objet en 2013 de subventions du Conseil Général de Meurthe-Et-Moselle, perçues et imputées aux comptes 1313 sur l'exercice 2015.

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que ces subventions doivent faire l'objet chaque année d'une reprise à la section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan, parallèlement à l'amortissement de l'immobilisation. La reprise annuelle est constatée au débit du compte 1391 « Subventions d'équipement transférées au compte de résultat » par le crédit du compte 777 « Quote-

part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat ». Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapporté à la durée de l'amortissement du bien subventionné.

La décision modificative est présentée comme suit :

COMMUNE DE REHON - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRIMITIF 2016

Resultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2015	1 286 461,07 €
Resultat de clôture d'investissement de l'exercice 2015	785 200,46 €

Dépenses - Fonctionnement	
011 Charges à caractère général	1 068 599,38 €
012 Charges de personnel	1 134 750,00 €
014 Atténuation de produits (reversement FNGIR)	259 269,00 €
065 Autres charges de gestion courante	349 500,00 €
66 Charges financières	9 169,72 €
67 Charges exceptionnelles	3 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	480 126,85 €
023 Virement de la section d'investissement	1 001 769,50 €
TOTAL	4 306 184,45 €
Dépenses - Investissement	
16 Emprunts et dettes assimilées	43 000,00 €
20 Frais d'étude	98 762,40 €
21 Immobilisations corporelles	780 715,03 €
23 Immobilisations en cours	1 808 920,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 199,38 €
TOTAL	2 732 596,81 €

Recettes - Fonctionnement	
002 Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	1 286 461,07 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 199,38 €
70 Produits des services	185 810,00 €
73 Impôts et taxes	1 505 645,00 €
74 Dotations et participations	1 102 069,00 €
75 Autres produits de gestion courante	215 000,00 €
76 Produits financiers	0,00 €
77 Produits exceptionnels	5 000,00 €
13 Atténuations de charges	5 000,00 €
TOTAL	4 306 184,45 €
Recettes - Investissement	
024 Produits des cessions	200 000,00 €
10 Dotations fonds divers réserve	65 000,00 €
13 Subventions d'investissement	200 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	500,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	1 001 769,50 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	480 126,85 €
001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	785 200,46 €
TOTAL	2 732 596,81 €

Pour mémoire lors du vote du budget primitif de la Ville de l'année 2016 le 31 mars 2016, celui-ci s'équilibrait de la manière suivante :

- 4 304 985,07 € en section de fonctionnement,
- 2 732 596,81 € en section d'investissement.

Monsieur le Maire propose :

-D'inscrire la somme de 1 199,38 € sur les comptes d'opération d'ordre suivants :

Chapitre globalisé 040 - dépense d'investissement - article 13913 / fonction 01 : + 1 199,38 €
Chapitre globalisé 042 - recettes de fonctionnement - article 777 / fonction 01 : + 1 199,38 €

-De procéder au mouvement des comptes suivants afin d'équilibrer chacune des sections :

Dépenses de fonctionnement : Chapitre 011 / article 6288 / fonction 422 : + 1 199,38 €
Dépenses d'investissement : Chapitre 21 / article 21318 / fonction 810 : - 1 199,38 €

En conséquence,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2016 approuvant le budget primitif 2016,
VU l'avis favorable de la commission des finances du 21 octobre 2016,
CONSIDERANT l'exécution budgétaire de l'année 2016,

CONSIDERANT que les crédits des chapitres 040 des dépenses d'investissement et 040 des recettes de fonctionnement se révèlent insuffisants,
CONSIDERANT qu'une décision modificative est nécessaire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE:

-d'inscrire la somme de 1 199,38 € sur les comptes d'opération d'ordre suivants :

Chapitre globalisé 040 - dépense d'investissement - article 13913 / fonction 01 : + 1 199,38 €
Chapitre globalisé 042 - recettes de fonctionnement - article 777 / fonction 01 : + 1 199,38 €

-de procéder au mouvement des comptes suivants afin d'équilibrer chacune des sections :

Dépenses de fonctionnement : Chapitre 011 / article 6288 / fonction 422 : + 1 199,38 €
Dépenses d'investissement : Chapitre 21 / article 21318 / fonction 810 : - 1 199,38 €

Certifie le caractère exécutoire à compter du 16 novembre 2016.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : REHON le seize novembre deux mille seize.

Le Maire,
Jean-Claude BLANGUERIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du : 16 novembre 2016

Nombre de conseillers : en exercice : 26

Date de convocation : 08/11/2016

présents : 20

votants : 24

Etaient présents :

Monsieur BLANGUERIN Jean-Claude, Maire,
Messieurs WEBER Jean-Pierre, BEUDIN Patrick, Adjoints,
Mesdames AZEVEDO-JEUNESSE Judith, ZANARDO Marie-Hélène, SERPAGGI Séverine
Adjointes,
Monsieur HENRION Bernard, Conseiller Délégué,
Mesdames et Messieurs INVERNIZZI Patricia, PAULIN Stéphanie, LOCATELLI Marie-Paule,
SABBATUCCI Gilles, CISZEWSKI Mirella, GILSON Fabienne, DANLOY Jean-Paul, ROUGEAUX
Martine, ROGER Jacques, PRONESTI Antoine, MANGIN Marie-Angela, FERRY Christian,
THIEBAUX Christelle, Conseillers Municipaux. (20)

Absent : LATRECHE Mounir. (1)

Absente excusée : DE OLIVEIRA Ana. (1)

Procurations :

Mme DEL BEN Camille pouvoir à M. HENRION Bernard,
M. DUPRAT Serge pouvoir à M. WEBER Jean-Pierre,
M. PROENCA José pouvoir à M. FERRY Christian,
M. COLLIGNON Daniel pouvoir à M. BEUDIN Patrick. (4)

M. HENRION Bernard a été élu secrétaire.

M. TOUDMA Hamdi a été élu auxiliaire.

Objet : Subvention exceptionnelle pour le Karaté Club Rehon

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'association Karaté Club Rehon qui sollicite une aide financière de la commune leur permettant de faire face à un accroissement d'adhérents. Cette aide exceptionnelle permettra également à l'association le financement des déplacements plus importants lors de tournois et championnats organisés au niveau national et international.

VU l'avis favorable de la commission des finances du 21 octobre 2016,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ne participe pas au vote :
Mme SERPAGGI Séverine

SPERLEY 54
221116

EMET un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500€ (mille cinq cents euros) à l'association Karaté Club Rehon.

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016, en section de fonctionnement, au chapitre 65, à l'article 6574, fonction 020.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 16 novembre 2016.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : REHON le seize novembre deux mille seize.

Le Maire,
Jean-Claude BLANGUERIN



SPERLEY BA
2016

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du : 16 novembre 2016

Nombre de conseillers : en exercice : 26

Date de convocation : 08/11/2016

présents : 20

votants : 24

Etaient présents :

Monsieur BLANGUERIN Jean-Claude, Maire,
Messieurs WEBER Jean-Pierre, BEUDIN Patrick, Adjoints,
Mesdames AZEVEDO-JEUNESSE Judith, ZANARDO Marie-Hélène, SERPAGGI Séverine
Adjointes,
Monsieur HENRION Bernard, Conseiller Délégué,
Mesdames et Messieurs INVERNIZZI Patricia, PAULIN Stéphanie, LOCATELLI Marie-Paule,
SABBATUCCI Gilles, CISZEWSKI Mirella, GILSON Fabienne, DANLOY Jean-Paul, ROUGEAUX
Martine, ROGER Jacques, PRONESTI Antoine, MANGIN Marie-Angela, FERRY Christian,
THIEBAUX Christelle, Conseillers Municipaux. (20)

Absent : LATRECHE Mounir. (1)

Absente excusée : DE OLIVEIRA Ana. (1)

Procurations :

Mme DEL BEN Camille pouvoir à M. HENRION Bernard,
M. DUPRAT Serge pouvoir à M. WEBER Jean-Pierre,
M. PROENCA José pouvoir à M. FERRY Christian,
M. COLLIGNON Daniel pouvoir à M. BEUDIN Patrick. (4)

M. HENRION Bernard a été élu secrétaire.
M. TOUDMA Hamdi a été élu auxiliaire.

Objet : Subvention exceptionnelle pour la Ligue contre le Cancer du Pays Haut

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de sa campagne de lutte contre le Cancer du sein, la Ligue contre le Cancer du Pays Haut souhaite acquérir un nouveau mammographe qui sera installé à l'Hôpital de Mont Saint Martin. A ce titre, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 1 000€ (mille euros).

VU l'avis favorable de la commission des finances du 21 octobre 2016,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

EMET un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€ (mille euros) à la Ligue contre le Cancer du Pays Haut.

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016, en section de fonctionnement, au chapitre 65, à l'article 6574, fonction 020.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du : 16 novembre 2016

Nombre de conseillers : en exercice : 26

Date de convocation : 08/11/2016

présents : 20

votants : 24

Etaient présents :

Monsieur BLANGUERIN Jean-Claude, Maire,
Messieurs WEBER Jean-Pierre, BEUDIN Patrick, Adjoints,
Mesdames AZEVEDO-JEUNESSE Judith, ZANARDO Marie-Hélène, SERPAGGI Séverine
Adjointes,
Monsieur HENRION Bernard, Conseiller Délégué,
Mesdames et Messieurs INVERNIZZI Patricia, PAULIN Stéphanie, LOCATELLI Marie-Paule,
SABBATUCCI Gilles, CISZEWSKI Mirella, GILSON Fabienne, DANLOY Jean-Paul, ROUGEAUX
Martine, ROGER Jacques, PRONESTI Antoine, MANGIN Marie-Angela, FERRY Christian,
THIEBAUX Christelle, Conseillers Municipaux. (20)

Absent : LATRECHE Mounir. (1)

Absente excusée : DE OLIVEIRA Ana. (1)

Procurations :

Mme DEL BEN Camille pouvoir à M. HENRION Bernard,
M. DUPRAT Serge pouvoir à M. WEBER Jean-Pierre,
M. PROENCA José pouvoir à M. FERRY Christian,
M. COLLIGNON Daniel pouvoir à M. BEUDIN Patrick. (4)

M. HENRION Bernard a été élu secrétaire.

M. TOUDMA Hamdi a été élu auxiliaire.

Objet : Subvention de fonctionnement au C.C.A.S. de REHON - exercice 2016

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de REHON pour l'exercice 2016.

En fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. une subvention communale de 10 000 € (dix mille euros) est nécessaire pour équilibrer le Budget Primitif 2016 du CCAS.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2016 approuvant le budget primitif 2016,
VU l'avis favorable de la commission des finances du 21 octobre 2016,
CONSIDERANT l'exécution budgétaire de l'année 2016,

COPIE 54
201116

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

- 22 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 abstentions,

- APPROUVE le versement d'une subvention de 10.000 € (dix mille euros) au C.C.A.S. de REHON.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016 en section de fonctionnement, au chapitre 65, à l'article 657362.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 16 novembre 2016.

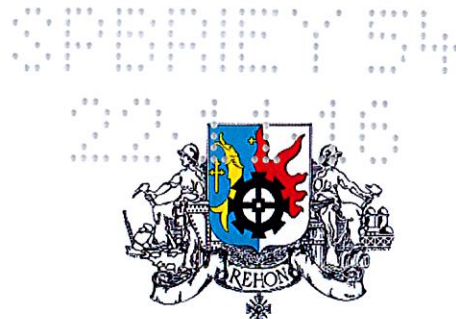
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : REHON le seize novembre deux mille seize.

Le Maire,
Jean-Claude BLANGUERIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de BRIEY



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du : 16 novembre 2016

Nombre de conseillers : en exercice : 26

Date de convocation : 08/11/2016

présents : 20

votants : 24

Etaient présents :

Monsieur BLANGUERIN Jean-Claude, Maire,
Messieurs WEBER Jean-Pierre, BEUDIN Patrick, Adjointes,
Mesdames AZEVEDO-JEUNESSE Judith, ZANARDO Marie-Hélène, SERPAGGI Séverine
Adjointes,
Monsieur HENRION Bernard, Conseiller Délégué,
Mesdames et Messieurs INVERNIZZI Patricia, PAULIN Stéphanie, LOCATELLI Marie-Paule,
SABBATUCCI Gilles, CISZEWSKI Mirella, GILSON Fabienne, DANLOY Jean-Paul, ROUGEAUX
Martine, ROGER Jacques, PRONESTI Antoine, MANGIN Marie-Angela, FERRY Christian,
THIEBAUX Christelle, Conseillers Municipaux. (20)

Absent : LATRECHE Mounir. (1)

Absente excusée : DE OLIVEIRA Ana. (1)

Procurations :

Mme DEL BEN Camille pouvoir à M. HENRION Bernard,
M. DUPRAT Serge pouvoir à M. WEBER Jean-Pierre,
M. PROENCA José pouvoir à M. FERRY Christian,
M. COLLIGNON Daniel pouvoir à M. BEUDIN Patrick. (4)

M. HENRION Bernard a été élu secrétaire.
M. TOUDMA Hamdi a été élu auxiliaire.

Objet : Vente de la parcelle communale AE N°594 sis rue de cutry à Rehon

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, la cession à Monsieur Alain BUGADA d'une parcelle de terrain communal.

Ces caractéristiques sont les suivantes :

- terrain cadastré AE n°594,
- nature : terrain non bâti, en nature de jardin d'agrément, classés en zone UA du PLU
- superficie : 240 m²

Monsieur le Maire propose que le prix de vente du terrain cadastré AE n°594 soit arrêté à : 3 400,00 € (trois mille quatre cents euros).

Monsieur le Maire précise que les frais afférents à l'acquisition (taxe de publicité foncière, frais notariés, frais de bornage, émoluments du Conservateur des Hypothèques,...) sont à la charge de l'acquéreur.

SPERLEY 54
2016

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Vu l'estimation de France Domaine en date du 5 septembre 2016,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la cession à Monsieur Alain BUGADA de la parcelle AE n°594 d'une superficie de 240 m².

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce terrain pour un prix de 3 400,00 € (trois mille quatre cents euros) hors droits et charges,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte administratif et toute pièce afférente à la transaction précitée.

Certifie le caractère exécutoire à compter du 16 novembre 2016.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE : REHON le seize novembre deux mille seize.

Le Maire,
Jean-Claude BLANGUERIN

